

OI

L/92/ 020 /CTRN/

RATIFIANT ET PROMULGUANT LE TRAITE
SIGNE LE 03 JUIN 1991 A ABUJA INSTITUANT
LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE

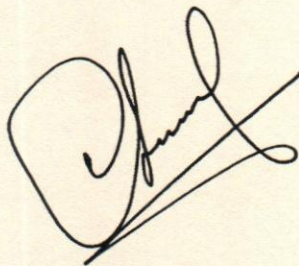
LE CONSEIL TRANSITOIRE DE REDRESSEMENT NATIONAL APRES
EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA
TENEUR SUIT:

ARTICLE 1ER: Est ratifié et promulgué le traité signé,
le 3 Juin 1991 à ABUJA (République Fédérale du Nigéria),
instituant LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE.

ARTICLE 2: La présente loi sera publiée au Journal Officiel
de la République de Guinée et exécutée comme loi de l'Etat.

CONAKRY, LE 13 JUILLET 1992



- GENERAL LANSANA CONTE -